



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° 53_CC_2019_CCDS

PORTANT RETRAIT DE LA DELIBERATION N°32-CC-2019-CCDS RELATIVE A LA CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS POUR LES VACANCES 2019

Séance du 29 août 2019

Date de convocation : 22 août 2019 - **2^{ème} convocation**

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-neuf août à dix-sept heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de la Mairie de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Christian PITTA, Emilie VENTURA-CLET, France CLET-COURAT, Gilles DUFAIL, Jean-Etienne ANTOINETTE, Claudine CAILLOT, Edgard CHOCHO, Patrick COSSET, Jean-Claude HORTH, René-Serge HORTH, Line LETARD, Justine MINDJOUK-SAIBOU

Absents excusés ayant donné procuration :

Didier BRIOLIN à Justine MINDJOUK SAIBOU
Denis BURLLOT à Emilie VENTURA-CLET
Vanessa BOIS-BLANC CHASE à Edgard CHOCHO
Enrico WILLIAM à Christian PITTA
Wansy JEAN-FORT à François RINGUET
Céline ZULEMARO à France CLET-COURAT

Absents non excusés :

Stéphane Antoinette, Pierre HO-WEN-SZE, Sylvio BOCAGE, Françoise FREDOC, Eddy GABRIEL, Yamilé GUILLY, Marie JEAN-BAPTISTE, Annick LEVEILLÉ-ARON, Jean-Claude MADELEINE, Daniel MANGAL, Myriam MARIN, Armide MATTHIEU, Isabelle NIVEAU, Jacqy PIERRE-MARIE, Annie ROBINSON-CHOCHO, Cornélie SELLALI-BOIS-BLANC.

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Christian PITTA**

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« Par délibération n°32-CC-2019-CCDS en date du 12 avril 2019, le Conseil Communautaire a validé la création de 200 emplois temporaires pour accroissement saisonnier d'activité pour une période de deux mois : juillet et août 2019.

Ces agents saisonniers, répartis sur le territoire des Savanes, auraient été rémunérés au coût horaire du SMIC en vigueur pour un travail effectif d'une durée hebdomadaire de 20 heures sur une période de deux semaines par personne.

Par courrier en date du 06 juin 2019, le contrôle de légalité relève le caractère non conforme sur 3 points de ladite délibération, à savoir :

- les modalités de création de ces emplois
- les modalités de rémunération des emplois saisonniers
- et les modalités de mise à disposition de ces emplois au sein des communes membres.

Aussi je vous demande de bien vouloir vous prononcer quant au retrait de la délibération N°32-CC-2019-CCDS relative à la création d'emplois saisonniers pour les vacances 2019. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu les articles L 5211-14 et L 2123 -18 du Code général des collectivités locales ;

Vu la délibération N°32-CC-2019-CCDS portant création d'emplois saisonniers pour les vacances 2019;

CONSIDERANT la lettre d'observation du contrôle de légalité de la Préfecture en date du 06 juin 2019 rappelant que la mutualisation des agents territoriaux n'est possible que dans le cadre d'un transfert de compétences, d'une mise à disposition ou de la création d'un service commun,

Où l'avis du bureau en date du 18/07/2019,

Vu le rapport de présentation,

À l'unanimité des membres présents,

DECIDE

ARTICLE 1 : DE PRENDRE ACTE du courrier en date du 06 juin 2019 du contrôle de légalité qui relève le caractère non conforme sur 3 points de la délibération N°32-CC_2019-CCDS relative à la création d'emplois saisonniers pour les vacances 2019

ARTICLE 2 : DE RETIRER la délibération N°32-CC-2019-CCDS relative à la création d'emplois saisonniers pour les vacances 2019.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Cayenne.

Madame Line LETARD et Monsieur Jean-Etienne ANTOINETTE ne prennent pas part au vote.

VOTE :

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de procurations : 06

Nombre de votants : 17

Pour : 17 (dont 6 procurations)

Contre : 00

Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 29 août 2019

Pour extrait et certifié conforme

Pour le Président empêché,
Le 2^{ème} Vice-Président, par délégation,

Stéphane ANTOINETTE



Joëlle JERSIER

De: Tatiana RIBAL
Envoyé: mardi 10 septembre 2019 13:32
À: Yalémi TIOUKA; Joëlle JERSIER
Objet: TR: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--PREF973-200027548-20190910-17511.xml; 973-200027548-20190829-53_CC_2019_CCDS-DE-1-2_17488.xml

De : actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr <actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr>
Envoyé : mardi 10 septembre 2019 13:25
À : tedetis109@e-legalite.com; elegalite@gmail.com; Tatiana RIBAL <Tatiana.RIBAL@ccds-guyane.fr>
Objet : ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte



Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de la Guyane

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2019-09-10(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 2

Nom émetteur: COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES

N° de SIREN: 200027548

Numéro Acte de la collectivité locale: 53_CC_2019_CCDS

Objet acte: PORTANT RETRAIT DE LA DELIBERATION N°32_CC_2019_CCDS RELATIVE A LA CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS POUR LES VACANCES 2019

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 4.2.5-Autres

Identifiant Acte: 973-200027548-20190829-53_CC_2019_CCDS-DE
